

**Arrêté n° AP-2026-DRHFP-0040 du 21 janvier 2026
portant règlement intérieur des personnels des services et directions de la Nouvelle-Calédonie**

Historique :

Créé par : Arrêté n° AP-2026-DRHFP-0040 du 21 janvier 2026 portant règlement intérieur des personnels des services et directions de la Nouvelle-Calédonie

JONC du 28 janvier 2026
Page 2903

Article 1^{er}

Le règlement intérieur des personnels des services et directions de la Nouvelle-Calédonie, également intitulé « cadre général de vie au travail » annexé au présent arrêté, entre en vigueur le 1^{er} février 2026.

Article 2

Le présent arrêté sera transmis au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie et publié au Journal officiel de la Nouvelle-Calédonie.